

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

**DEL-2023-35**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/02/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, CHASSAGNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, GYSELINCK, SADDIER, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 15**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE SEYTROUX - HAMEAU DE SAINT-MARTIN - RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de SEYTROUX.

La commune de SEYTROUX entreprend de réaliser le renforcement du réseau d'adduction en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux secs.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N° 1 : « GENIE CIVIL, CANALISATIONS »**
- **LOT N° 2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 22 février 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises GIROD/ DAZZA pour un montant de 257.657,70 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 189.534,30 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise DAZZA pour un montant de 86.489,00 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupement d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n° 1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n° 2 et à autoriser le Président à le signer.

**Monsieur Noël MATHIAN ne prend pas part au vote.**  
**Adopté.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE